

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 5 (1891)

**Artikel:** Notes sur la famille Barbier

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789570>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOTES SUR LA FAMILLE BARBIER

*Extrait des comptes-rendus du Tribunal cantonal de Neuchâtel, du 6 juin 1889.*

Le Tribunal cantonal,

...Considérant que les enquêtes précitées n'ont rien fait connaître sur le sort de l'absent, Charles-François de Barbier, mais ont produit les renseignements historiques suivants sur la famille dont il est descendu :

Il résulte d'une lettre adressée le 18 février 1888 au juge de paix de Boudry par le citoyen Jean Grellet, banquier à Colombier, qu'au commencement du siècle passé un certain Abram Barbier, qui habitait Paris, a fait une grande fortune dans les spéculations connues sous le nom du système de Law, ou affaires du Mississippi. A son retour au pays, il bâtit à Areuse la maison actuellement propriété Bovet ; ce sont ses armoiries qui figurent au-dessus de la porte. Il épousa une demoiselle de Chambrier et fut anobli en 1727. Il est fait plusieurs fois mention de ce personnage dans les Manuels de la Bourgeoisie de Boudry. Il est également mentionné dans la Biographie neuchâteloise ; d'après cet ouvrage, il aurait eu deux fils, dont les prénoms ne sont pas indiqués ; l'un serait mort officier au service d'Espagne, sans avoir été marié, et l'autre aurait laissé une fille.

D'autre part, il résulte de renseignements fournis par les citoyens Alexandre et F. de Chambrier, que Abram Barbier a épousé Marie-Barbe, née en 1705 et morte en 1776, fille unique de Charles de Chambrier ; il aurait laissé deux fils, Jean-Louis et Charles. Dans un nobiliaire écrit par Jean-François de Chambrier, on trouve les détails suivants :

« Abram Barbier, du Conseil municipal, agrégé à la noblesse en 1727, a laissé deux fils :

« 1. N..., officier en France, mort en 176...

« 2. Abram, du Conseil municipal, a un fils négociant à... »

On ne donne pas les prénoms de ce fils négociant, qui est probablement le *Charles-François* dont on veut constater l'absence. Il serait ainsi, non pas le fils, mais le petit-fils du premier, Abram de Barbier.

Considérant que quoiqu'il en soit de l'exactitude de ces recherches, il est suffisamment constaté que Charles-François de Barbier, dont la naissance doit remonter aux années 1780 à 1790, et qui serait ainsi âgé actuellement d'environ 100 ans, n'a jamais donné de ses nouvelles ; qu'aucune famille portant le nom de *de Barbier* n'existe

actuellement dans le pays, et que l'on peut admettre qu'il est mort sans postérité ;

Considérant que plus d'un an s'étant écoulé depuis la date du jugement préparatoire, sans qu'aucune réclamation soit intervenue, et toutes les formalités légales ayant été remplies, il y a lieu de faire droit à la demande du requérant ;

Par ces motifs,

Déclare l'absence de Charles-François de Barbier ;

Transmet le présent jugement au Conseil d'État pour qu'il soit pourvu à sa publication ; etc.

Les armes des Barbier sont de *gueules à la fasce d'or accompagnée de trois croisettes de même* (planche lettre C). Après leur anoblissement, les Barbier portèrent de *gueules à la bande d'or chargée de trois demi-vols de sable et accompagnée de trois croisettes d'or* (planche lettre D).

### ARMOIRIES DE BERNE

Extrait d'une lettre de M. le Dr BLOESCH

Voici ce que je puis vous dire sur le dessin en question :

L'original se trouve dans le tome II<sup>e</sup> de la *Chronique illustrée* de Dieb. Schilling. Il en forme la première feuille qui a à peu près 45 cent. de hauteur et 20 cent. de largeur. La peinture est, comme tout le texte, sur parchemin ; le fond en est bleu foncé ; la figure et les armoiries en couleurs naturelles.

Diebold Schilling, originaire de Soleure, s'est fixé à Berne, comme notaire public ; en 1468 il est secrétaire au tribunal, en 1476 il s'est battu à Morat et il est mort en 1485.

En 1484, le 26 décembre, il présenta au Conseil de Berne, comme donation, sa chronique de Berne, illustrée, en trois volumes in-folio, qui ont été déposés aux archives et qui se trouvent maintenant dans la bibliothèque de la ville.

On croit que D. S. est non seulement l'auteur du texte, mais le peintre des compositions illustrées dont il y a plus de six cents. Il en est qui sont très bien exécutées, d'un dessin fin et bien soigné, tandis qu'il y en a d'autres qui ont été très négligemment faites. La différence est telle que je suis porté à croire qu'elles ne sont pas toutes de la même main.